Toulouse : un duo de sans-papiers auraient commis au moins 13 vols de vélos électriques, un préjudice de 10.000€

08/10/2021 à 7h41



Des spécialistes du vol de vélos électriques ont été interrogés cette semaine par les gendarmes du groupe enquête cambriolages (GEC) de la compagnie Toulouse Saint-Michel. **Ces sans-papiers âgés de 26 et 33 ans auraient commis au moins 13 cambriolages entre le 22 juillet et le 7 août.**

L'enquête a démarré en août, après l'arrestation en flagrant délit de ces deux individus. Ils venaient justement de dérober une bicyclette électrique. À l'issue de leurs interrogatoires, ils avaient été condamnés à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Toulouse. Une sanction qui n'a pas freiné les investigations des militaires, persuadés que ces hommes n'étaient pas à leur premier coup

[…]

À l'issue de cette nouvelle audition devant les enquêteurs, les deux complices sont revenus devant le tribunal correctionnel de Toulouse, dans le cadre des comparutions immédiates. Après avoir écouté les explications des prévenus,

le procureur a requis 2 ans de prison. « *Je n'ai jamais vu autant de conditionnel dans un dossier* », ont répondu M^es^ Philippe Fabry et Sangone Thiam.

Le tribunal a écarté certains vols mais a condamné les deux voleurs à 18 mois de prison avec maintien en détention. Une sanction beaucoup plus lourde que celle du mois d'août

La Dépêche